

Checklist prestataire d'activité physique et éducateur sportif

Fiche de vérification avant une activité physique ou sportive encadrée par un prestataire ou un intervenant.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Ce document n'atteste pas lui-même la qualification d'un encadrant. Pour un éducateur sportif rémunéré, contrôler la situation via les justificatifs et le service public de recherche des éducateurs sportifs.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Activité et cadre

- ☐ Activité / discipline identifiée
- ☐ Date, lieu et public
- ☐ Règles spécifiques de l'annexe de l'arrêté du 25 avril 2012 vérifiées si l'activité est concernée
- ☐ Conditions météo/site compatibles
- ☐ Consignes d'urgence et de repli prévues

Observations :

Encadrant / prestataire

- ☐ Nom de l'encadrant
- ☐ Structure prestataire
- ☐ Statut de l'intervention identifié
- ☐ Qualification adaptée vérifiée
- ☐ Carte professionnelle en cours de validité vérifiée lorsque l'encadrement rémunéré l'exige
- ☐ Recherche dans le répertoire officiel des éducateurs effectuée le : ____

Observations :

Assurance et organisation

- ☐ Assurance / convention du prestataire vérifiée selon le contrat
- ☐ Effectif et organisation conformes au cadre applicable
- ☐ Matériel / EPI prévus
- ☐ Répartition des responsabilités entre ACM et prestataire explicitée

Observations :

Validation

- ☐ Nom du vérificateur
- ☐ Date
- ☐ Observations / pièces consultées

Observations :

Points de vigilance

Ce document n'atteste pas lui-même la qualification d'un encadrant. Pour un éducateur sportif rémunéré, contrôler la situation via les justificatifs et le service public de recherche des éducateurs sportifs.

Sources de vérification

• Légifrance - Encadrement des activités physiques en ACM

CASF R.227-13
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033253205/

• Légifrance - Activités physiques en ACM

Arrêté du 25 avril 2012 pris pour l'application de R.227-13
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025837392/>

• Ministère des Sports - Éducateurs sportifs

Carte professionnelle et vérification des éducateurs déclarés
<https://www.sports.gouv.fr/educateurs-sportifs>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.